Réponses jeu de l’oie laïcité.

1. Oui. Je peux m’interroger sur l’histoire, sur les religions cela fait partie de la culture du Monde. Art7
2. Non. Je ne suis pas dans un cours religieux, je suis dans un travail d’histoire. La laïcité prend en compte toutes les religions donc tous les bâtiments. Art7
3. La laïcité prend en compte toutes les religions donc tous les bâtiments. Art7
4. C’est faux, la laïcité c’est aussi l’égalité garçons filles. Art9
5. Oui. La laïcité c’est aussi prendre en compte toutes les origines et toutes les différences. Art4
6. Non. Selon la loi, toute violence peut être punie. La loi te protège aussi dans ta vie quotidienne. Art 9
7. Oui. Chacun est libre de pratiquer dans sa vie personnelle la religion qu’il souhaite. Art 3
8. Mairie, bibliothèque, hôpital, université, … Art5
9. Réponse 3. Art1
10. Le maitre de la 3ème classe. Art11
11. Oui car elle accompagne mais n’enseigne pas. Art4
12. Oui. Chacun est libre d’effectuer ses prières quotidiennes discrètement et seul. Art3
13. Non. Rien n’est inscrit dans la loi. Les cantines dépendent des mairies, ce sont elles qui décident ou non d’un menu sans porc, sans viande, sans OGM,… Art2
14. Oui, à partir du moment où chacune se respectent, et que la sécurité et la liberté des citoyens est respectée. Art3
15. Non. Art11
16. Non. Les programmes de l’école sont obligatoires pour tout le monde. Art 13
17. Oui. Chacun peut pratiquer la religion qu’il souhaite dans l’espace public. Art 3
18. Réponse 1. Art 13
19. Réponse 3. Art 14
20. Oui. Art3
21. Non., ce n’est pas laïque, néanmoins un magasin est un lieu privé, il a donc le droit de décorer comme il le veut. Art3
22. Non. Art14
23. Oui. Tout le monde est égal devant la loi. Art1
24. Non, Pas de signe religieux visible à l’école. Art 11
25. Croix, kippa, main de fatma, … Art2
26. Non, à l’époque la religion était imposée.
27. Non, c’est le symbole universel des secours.
28. Oui, cela fait partie de la culture du monde. Art7
29. Oui. Art1
30. Non. Certains pays ont une religion d’état.
31. Réponse 1. Art 1 et 5